



# ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET RISQUE ROUTIER

JP JAGODZIK ingénieur conseil CARSAT Nord Picardie

Page 1



## L'évaluation des risques professionnels Contexte réglementaire

### Décret du 05/11/2001

- ▶ **Obligation de matérialiser les résultats de l'Evaluation des Risques dans un Document Unique**
- ▶ **Mise à jour annuelle ou lors de toute modification importante**
- ▶ **Document tenu à disposition des représentants du personnel**

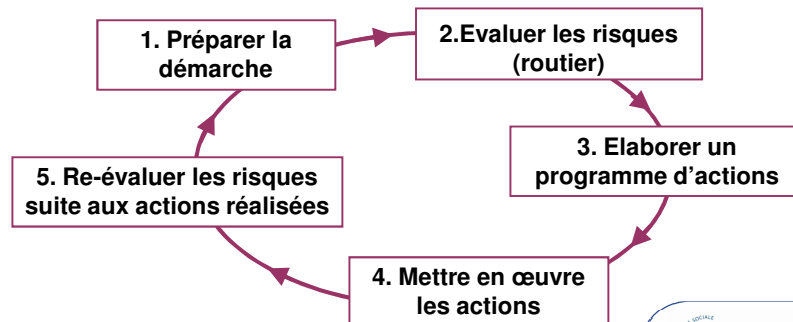
Page 2



## Contexte réglementaire:

### Extrait de la circulaire du 18/04/02 :

« La démarche de prévention est un processus dynamique »



Page 3

### 1<sup>ère</sup> étape : préparation de la démarche

- ▶ **Constitution d'un groupe de travail : Association du CHSCT/ RP/ Médecin de prévention**
- ▶ **Nomination d'un référent RR et temps alloué pour mener sa mission.** Cette mission peut-être attribuée à l'assistant de prévention (ex-ACMO)
- ▶ **Information préalable des agents pour leur expliquer la démarche et les associer à la réflexion (y compris CDD et contrats aidés)**
- ▶ **Identification des unités de travail (corps de métier, lieu géographique...)**
- ▶ **Choix de la méthode d'évaluation (questionnaire, entretiens, mesures...)**

Page 4



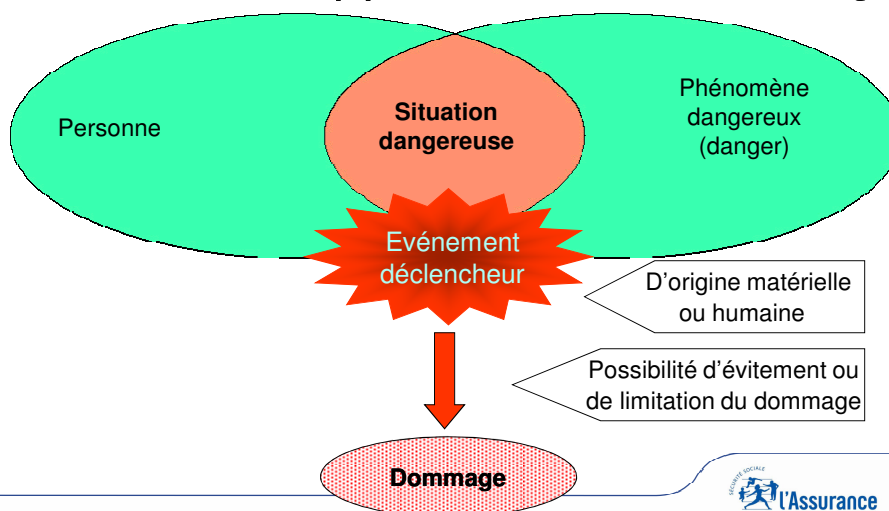
## 2<sup>ème</sup> étape : Evaluer les risques routiers

L'évaluation des risques va se dérouler en 2 temps:

- 1) L'identification des dangers et des situations à risque
- 2) La cotation du risque : définir quels sont les priorités d'action (à l'aide d'une grille de cotation)



## Processus d'apparition d'un dommage





## 1) Identifier les dangers et situations dangereuses

### ▶ Recenser les déplacements

- kilométrage annuel, avec quel type de véhicule, temps passé à la conduite par jour...

### ▶ Mesurer la sinistralité

- Accidents survenus, circonstances...

### ▶ Analyser l'organisation des déplacements

- Autonomie, nécessité de conduire de nuit, contrainte de temps...



## 1) Identifier les dangers et situations dangereuses (suite)

### ▶ Analyser la gestion du parc

- Les véhicules sont-ils adaptés aux missions des agents? Les agents participent-ils au choix du véhicule? Présence des équipements de sécurité dans les véhicules? L'état et l'entretien des véhicules sont-ils satisfaisants? Les véhicules sont-ils aménagés pour le transport de charges et/ou de matériel? Les charges dépassent-elles le poids autorisé?

### ▶ Analyser les besoins et les pratiques de communications

- Les agents utilisent-ils leur téléphone pendant la conduite? Nécessité absolue de répondre au téléphone pendant la conduite?



## 1) Identifier les dangers et situations dangereuses (suite)

### ► Analyser la gestion des compétences liées à l'utilisation d'un véhicule

- Qualification requise à l'embauche? Les agents sont-ils formés à la conduite sécurisée et/ou en sécurité? Les agents sont-ils formés en matière de chargement de véhicules, arrimage, calage de charges...?
- L'état de santé de l'agent a-t-il été estimé comme compatible avec l'activité de conduite par le médecin de prévention?



## 2) Définir les priorités d'action par la cotation du risque

**Le risque résulte de la combinaison de la probabilité et de la gravité d'un dommage pouvant survenir dans une situation dangereuse.**



Par commodité d'usage, pour une estimation pratique, on note que le risque est fonction de la :

- **Gravité du dommage** *(lésions, séquelles)*
- **Fréquence d'exposition** *(durée, nombre)*
- **Maîtrise du risque** *(prévention existante)*

La notion de **maîtrise du risque** intègre toutes les mesures mises en place (adéquation matériel, contrôle, signalisation, organisation, équipements de protection, formation, ... ) pour réduire le risque



## Gravité

### Exemple de grille de cotation pour la gravité :

1	Accident bénin sans arrêt
5	Accident avec arrêt
10	Accident grave (avec séquelles permanentes)
50	Accident mortel (ou avec séquelles lourdes)



# Fréquence

## Exemple de grille de cotation pour la fréquence :

1	Improbable (jamais utilisé, pas exposé, jamais arrivé)
5	Peu probable = occasionnel (utilisation ou fréquence mensuelle)
10	Possible = fréquent (utilisation ou fréquence journalière)
50	Très possible = (utilisation ou fréquence permanente)



# Maîtrise du risque

## Exemple de cotation de la maîtrise du risque :

1	Pas de mesures de prévention
10	Signalisation, consigne, E.P.I., formation
50	Protection collective, réduction d'exposition
100	Maîtrise totale, protection intrinsèque, autocontrôle



# Risque résiduel

$$\text{RISQUE RESIDUEL (R)} = \frac{\text{Gravité} \times \text{Fréquence}}{\text{Maîtrise}}$$

## Evaluation

(exemple de grille d'évaluation)

R<5	Risque non significatif	Action éventuelle
10>R>=5	Risque secondaire	Action ultérieure
50>R>=10	Risque prioritaire	Action urgente
R >=50	Risque prioritaire majeur	Action immédiate

### ERP : Aide à la rédaction du Document unique

#### Exemple de présentation de l'Evaluation des Risques Professionnels

Unité de travail :				Evaluation réalisée par :			Date :		
0 - Description de l'activité et des conditions d'exposition des opérateurs :									
- 1 - Situations dangereuses repérées	- 2 - Lésions éventuelles	- 3 - Gravité de la lésion	- 4 - Fréquence d'exposition	- 5 - Mesures de prévention existantes	- 6 - Maîtrise du risque	- 7 - Niveau du risque = GxM	- 8 - Mesures de prévention à mettre en oeuvre	- 9 - Qui ?	- 10 - Délais
		1 à 50	1 à 50		1 à 100	1 à 2500			
Critères de Gravité : 1 : AT bénin sans arrêt      5 : AT avec arrêt      10 : AT grave avec séquelles      50 : AT mortel ou séquelles lourdes Critères de Fréquence : 1 : Improbable, jamais arrivé      5 : Peu probable, occasionnel      10 : Possible, fréquent, quotidien      50 : Permanent, très probable Critères de Maîtrise du risque : 1 : Pas de mesure de prévention      10 : Signalisation, consigne, E.P.I.      50 : Prot. Collective, réduction exposition      100 : Maîtrise totale, auto contrôle Critères de Priorité : <5 : Risque contrôlé, non significatif      5 à < 10 : Risque secondaire      10 à <50 : Risque important      50 et + : Risque prioritaire									
NOTA : il ne s'agit pas d'un modèle à appliquer tel quel, les outils utilisés doivent être adaptés à la situation de chaque entreprise (principe d'adaptabilité)									





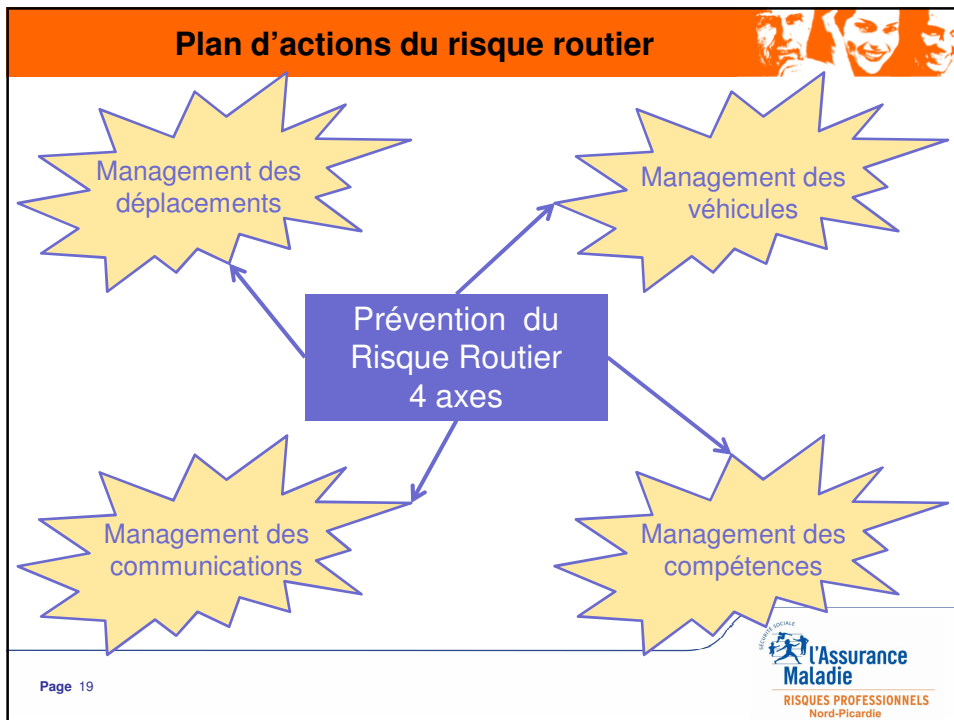
## Les facteurs de risques liés au déplacement routier

- La vitesse
- L'alcool
- Le téléphone portable au volant
- La conduite par mauvais temps
- Le non port de la ceinture de sécurité
- Les opérations de marche arrière
- Le mauvais entretien du véhicule



### 3<sup>ème</sup> étape : Elaboration d'un plan d'action et mise en œuvre

## Exemples de moyens de prévention techniques, organisationnels et humains



**Management des déplacements**

Etablir des partenariats sur le Risque Routier

- ▶ **Partenariat avec le Conseil Général, mairies, syndicats de transport, présidents de zone industrielle pour améliorer les déplacements, pistes cyclables, parking, trottoirs piétons**
- ▶ **Partenariat avec les réseaux Sécurité Routière comme l'ONISR, Prévention Routière, force de l'Ordre, assureur, auto-école...**

Page 20

**l'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELLS  
Nord-Picardie



# Management des déplacements

## Eviter/ réduire le risque

- ▶ Prise en compte du temps de route comme temps de travail
- ▶ Accès Internet/ Intranet (accès sites d'information trafic, d'itinéraire, météo...)
- ▶ Charte de déplacement entre l'agent et l'employeur (respect code de la route, procédure d'utilisation des moyens de déplacement)
- ▶ Procédure d'utilisation d'un véhicule de service ou personnel pour mission (contrôle des éléments de sécurité)
- ▶ Organisation découchage si nécessaire
- ▶ Organisation du télétravail
- ▶ Priorité aux transports en commun



# Management des déplacements

## Préparation des déplacements

- ▶ Temps de route prévoit temps de pause
- ▶ Planification des déplacements
- ▶ Rationalisation des tournées/ secteurs (ex: Déplacements des aides à domicile, plan de collecte des ordures ménagères (R437))
- ▶ Prise en compte de la météo
- ▶ Règles de décision de non prise de route préalablement définies (état des routes, de la météo ou état de santé du chauffeur..)
- ▶ Aide au choix du trajet (navigateur GPS...)
- ▶ Encourager le choix de l'autoroute
- ▶ Information sur la dangerosité du réseau routier local

## Circulation sur les différents sites de la collectivité

- ▶ Améliorer la circulation sur le(s) site(s) de la collectivité (parking, accès, séparation flux agents/public, piétons/ véhicules, signalétique, éclairage...)



# Management des déplacements

## Restauration

- ▶ Existence d'une salle de restauration équipée et entretenue (micro-onde, réfrigérateur, vaisselle, table...)
- ▶ Restauration inclus également les travailleurs postés
- ▶ Horaires adaptés pour éviter l'affluence en cas de prise de repas à l'extérieur

## Crèche

- ▶ Création ou adhésion à un service de crèche

## Horaires de travail

- ▶ Adaptation des horaires aux transports en commun
- ▶ Adaptation des horaires pour éviter les conduites nocturnes
- ▶ Horaires adaptés pour éviter l'affluence routière

Page 23



# Management des déplacements

## 2 roues

- ▶ Solutions pour éviter l'utilisation des 2 roues  
(1% du parc routier = 17% des accidents mortels)

## Co-voiturage trajet

- ▶ Disposition d'un réseau interne pour promouvoir le co-voiturage

## Moyens de transports pour trajet

- ▶ Connaissance du réseau de transports en commun
- ▶ Promotion du transport en commun auprès des agents
- ▶ Mise en place d'un service de ramassage ou de navette (entre une gare et la collectivité par exemple)

## Intempéries

- ▶ Dispositions prises par l'employeur (plages horaires aménagées, télétravail...)

Page 24

# Management des véhicules

## Matériel de sécurité

- ▶ Extincteur, gilets rétro réfléchissants, triangle de signalisation, lampe torche, signalisation du véhicule (le cas échéant).

## Equipements pour la sécurité

- ▶ Equipements inclus dans le cahier des charges pour achat véhicules (ABS, airbags conducteurs et passagers, climatisation, direction assistée, commande radio au volant, Equipement d'assistance électronique à la conduite, pneus neige, système d'aide à la navigation, témoins de pression, témoin de surcharge du véhicule...)
  - ED 6046 : Choisir son Véhicule Utilitaire Léger (INRS)
  - ED 6055 : Le carnet de suivi du VUL (INRS)



Disponible  
sur le stand  
CARSAT

Page 25

 l'Assurance  
Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Nord-Picardie

# Management des véhicules

## Aide à la conduite dans le respect du code de la route

- ▶ Equipements des véhicules (régulateur, limiteur de vitesse, signalement non-port de la ceinture de sécurité, témoin de surcharge...)

## Entretien du véhicule

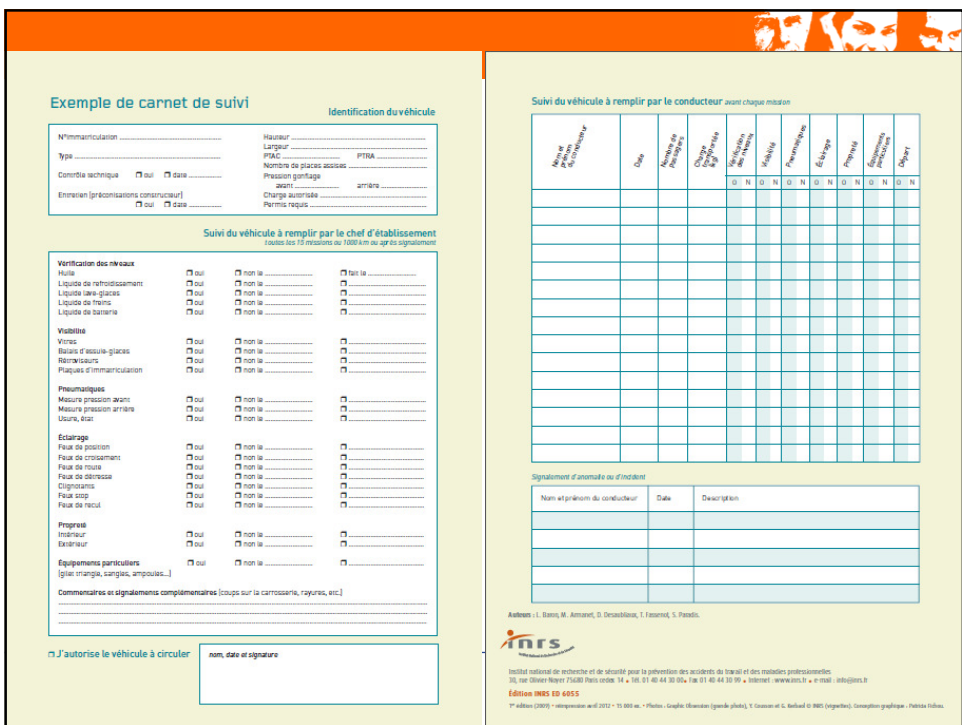
- ▶ Fiche de signalement dans lequel le conducteur relève toute remarque utile
- ▶ Carnet de suivi de chaque véhicule (liste des réparations, entretiens, check-list des points contrôlés)
- ▶ Incitation financière pour entretien d'un véhicule personnel utilisé en mission

## Véhicules agents trajet ou mission

- ▶ Mise à disposition de moyens de contrôle pour les véhicules des agents (système d'aide vérification de gonflage des pneumatiques, vérification des éclairages (miroir), mise à disposition de complément lave-glace, matériel pour laver les pare-brises...)
- ▶ Opération de contrôles sur parking avec partenaires

Page 26

 l'Assurance  
Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Nord-Picardie



# Management des véhicules

## Aménagement pour le transport des charges

- ▶ Séparation partie habitacle
- ▶ Affichage des charges utiles
- ▶ Véhicule adapté aux différents types de transport (passagers, matériel...)
- ▶ Témoin de surcharge
- ▶ Arrimage des charges transportées





# Management des communications

## Protocole de communication

- ▶ Interdiction d'utiliser le téléphone portable, y compris kit mains libres pendant la conduite
- ▶ Mise sur messagerie du téléphone pendant la conduite
- ▶ Charte du conducteur- employeur (ou règlement intérieur)
- ▶ Engagement de l'employeur à ne pas sanctionner le salarié qui ne répond pas
- ▶ Secrétariat prenant les messages
- ▶ Heure d'appel de l'employeur fixée
- ▶ Forfait téléphonique suffisant pour rappeler à l'arrêt



# Management des compétences

## Permis de conduire

- ▶ Vérification de la validité du permis à l'embauche
- ▶ Information de l'agent sur la procédure de signalement en cas de perte de validité de son permis (contrôle périodique de la validité du permis)

## Addictions alcool-drogue

- ▶ Sensibilisation des agents (ANPAA)
- ▶ Ethylo test anti-démarrage dans les véhicules de service

## Engagement employeur

- ▶ Communication volontaire de l'identité d'auteur d'infractions relevées par matériel automatique sur un véhicule de service
- ▶ Charte du conducteur



# Management des compétences

## Formation/ sensibilisation

- ▶ Formation spécifique à la conduite et au chargement VUL (avec organisme de formation)
- ▶ Sensibilisation des agents au risque routier (assureurs....)
- ▶ Actions avec des partenaires sur la sensibilisation (gendarmerie, associations sur le Risque Routier, CARSAT Nord Picardie...)
- ▶ Formation des agents à la conduite sécurisée (sur circuit)
- ▶ Formation des agents à la conduite en sécurité (CACES...)
- ▶ Aptitude médicale par le médecin de prévention à la conduite
- ▶ Rédaction d'un livret spécifique risque routier pour les agents
- ▶ Intégration du Risque Routier dans le livret d'accueil



## 4<sup>ème</sup> étape : Ré-évaluer le risque

- ▶ Réévaluation des risques suite à la mise en place des actions
- ▶ Périodiquement avec la mise à jour du Document Unique
- ▶ A la suite de tout changement des conditions de travail





Merci de votre attention